

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

63/II2I du 20/12/83
DECRET N° /MTPS.DGTFP.DFP.22025.T.D.07

Portent intégration et nomination de Monsieur
GUELOI AMBOULOU Antoine dans les cadres de la
catégorie A hiérarchie I des Services Techni-
ques (Laboratoire des Mines).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

V I S A S :

D.G.B.

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u loi n° 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47
de la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fon-
ctionnaires;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la sol-
de des fonctionnaires;
(/u le décret n° 60/90 du 3.9.60 fixant le statut commun des ca-
dres de la catégorie A des Services Techniques;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémuné-
rations des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation
des diverses catégories des cadres;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant le statut
général des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et
à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.63 fixant les conditions
dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les
fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux no-
minations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les
dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indi-
ciaires des fonctionnaires;
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement;
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Mem-
bres du Conseil des Ministres;
(/u le Rectificatif n° 81/016 du 26.1.81 au décret n° 80/644 du
28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
(/u le décret n° 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérimaires des Mem-
bres du Gouvernement;
(/u le décret n° 83/320 du 3.5.83 portant nomination d'un Membre
du Conseil des Ministres;
(/u la lettre n° 4405/MENDGE00/DOB du 31.08.1983 du Directeur de
l'Orientation et des Bourses transmettant le dossier de candidature constitué
par l'intéressé;

D.C.F.

DECRETE :

.../...

yk

ARTICLE 1er :- En application des dispositions du décret n° 60/90 du 3.3.60 susvisé, Monsieur GUELOI-AMBOULOU Antoine, né vers 1957 à Lébangui, titulaire du Diplôme de l'Institut National des Industries Légères de Boumerdes (ALGERIE), Spécialité : "Technologie de la Production des Boissons", est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Laboratoire des Mines) et nommé au grade d'Ingénieur Principal des Techniques Industrielles Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2 :- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de l'Industrie et de la Pêche.

ARTICLE 3 :- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 20/12/1983

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Industrie
et de la Pêche,

Joan ITADI.-

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIOMA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

- JORPC 1
- DGTFP,DFP ... 3
- DFP/BST 1
- D.G.B. 3
- D.C.F. 1
- M.I.P. 2
- INTERESSE... 1
- DOSSIER 3
- SGCM/BC 2./-